

Les traités de libre-échange au menu de l'ISCO

Julien Tondeur (historien au CARHOP asbl)

Mots clés : libre-échange - TTIP - CETA - OMC - ISCO

De quelle manière aborder une thématique telle que des traités commerciaux de libre-échange avec un groupe d'adultes en formation, et comment problématiser ce sujet sous un angle historique ? Cette question est à la base de notre analyse. Le Centre de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP) donne des formations en histoire pour l'École syndicale, l'école de formation de l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO) dédiée aux délégué.e.s de la Centrale nationale des employés (CNE) et de la CSC Transcom¹. Lors de la quatrième et dernière année de formation, les cours sont abordés sous l'angle des questions internationales. Les négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne dans le cadre de l'accord de libre-échange transatlantique, mieux connu sous le nom de TTIP, ont suscité dernièrement une vive opposition citoyenne, syndicale et de la société civile. Il semble donc intéressant de découvrir les enseignements que l'on peut tirer de l'analyse de l'histoire des traités commerciaux, plus particulièrement en l'inscrivant dans une perspective actuelle de lutte syndicale. En préparant les séquences pédagogiques de ce module de formation, il est fondamental de garder à l'esprit le but poursuivi par le décret de l'éducation permanente, c'est-à-dire de viser, avec les participant.e.s, à « l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle ».²

TTIP et CETA, petit rappel

Le *Transatlantic trade and investment partnership* (TTIP), ou en français « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement », est un accord commercial en cours de négociations entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis (USA) prévoyant la création d'une zone de libre-échange transatlantique. Si le projet se concrétise, il instituera la zone de libre-échange la plus importante de l'Histoire, couvrant 45,5 % du Produit intérieur brut (PIB) mondial.³ Le *Comprehensive economic and trade agreement* (CETA), ou « Accord économique et commercial global » en français, est considéré comme le « petit frère » du TTIP, de par ses similitudes avec ce dernier. Il prévoit une zone de libre-échange entre l'UE et le Canada. Après de nombreux rebondissements et le blocage momentané du Parlement de la Région wallonne, le CETA est officiellement signé par l'UE et le Canada le 30 octobre 2016. Ratifié par le Parlement européen en février 2017, il doit maintenant l'être par l'ensemble des parlements nationaux et régionaux des pays de l'Union. Ces deux traités peuvent avoir des conséquences économiques et politiques importantes.⁴

¹ La CSC-Transcom est née le 1^{er} avril 2001 d'une fusion entre le Syndicat chrétien des communications et de la culture (SCCC) et la Christelijke Vervoerarbeiders en Diamantbewerkers (CVD). Ce syndicat regroupe notamment les travailleurs des chemins de fer (SNCB), des postes...

² Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente, 17 avril 2003 [En ligne] URL : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/27856_004.pdf

³ Ces chiffres sont disponibles sur le site de la Banque mondiale. Voir site WEB : <http://www.banquemondiale.org> [Page consultée le 16 novembre 2016].

⁴ Pour en savoir plus : TONDEUR J., « TTIP et CETA, aux sources d'une mobilisation citoyenne », Analyse en ligne du CARHOP, 2016 [En ligne] URL : https://www.carhop.be/images/TTIP_CETA_2016.pdf ; TONDEUR J., « Stratégies et moyens d'action. Les mouvements citoyens en lutte contre le TTIP et le CETA », Analyse en ligne du CARHOP, décembre 2016 [En ligne] URL : https://www.carhop.be/images/Strategie_TTIP_CETA_2016.pdf

Pourquoi travailler cette question avec des délégué.e.s

La formation ISCO s'adresse de manière générale aux individus qui souhaitent « devenir acteurs de changement, dans la perspective de création d'une société plus solidaire et plus juste ».⁵ Les groupes en formation sont composés de personnes qui désirent se perfectionner ou se spécialiser, de travailleurs et de travailleuses qui prévoient de se réorienter ou qui sont sans emploi, de citoyens et citoyennes actifs et actives dans les milieux associatifs, etc. Si le cadre de l'École syndicale dont nous parlons ici est légèrement différent (tous les participants sont des travailleurs et travailleuses, délégués syndicaux), la démarche est la même : un désir de se former dans une perspective de changement social, par le déploiement de l'action collective. Plusieurs facteurs doivent néanmoins être pris en compte dans l'élaboration de la formation. De manière générale, un cadre trop « scolaire » peut être jugé rébarbatif par le groupe. Comment dès lors approcher le processus historique expliquant l'apparition des traités commerciaux de libre-échange ?

L'émergence des savoirs est une des bases de la formation ISCO qui se veut participative et qui est construite progressivement en s'appuyant sur les connaissances individuelles et groupales. C'est pourquoi le recours aux sous-groupes s'avère extrêmement utile. Les apports théoriques sont confrontés aux expériences des participant.e.s, permettant au contenu de la formation d'évoluer, nourri par les échanges.

L'objectif poursuivi par ce module d'histoire est, dans notre cas, de faire prendre conscience aux étudiant.e.s que le TTIP et le CETA sont issus d'un long processus historique. À partir du 18^e siècle, l'avènement progressif du libre-échange, couplé aux innovations technologiques qui précèdent et accompagnent la révolution industrielle, bouleverse profondément les rapports commerciaux, économiques, humains et sociaux. C'est en partant de la lutte citoyenne contre le TTIP et le CETA, à laquelle les délégués sont parfois confrontés de manière directe ou indirecte, qu'ont été abordées les origines des traités commerciaux de libre-échange. Initier cette réflexion en s'appuyant sur les expériences concrètes des participants permet de donner un point d'ancrage qui semble tangible pour le groupe. Car si les syndicats belges se mobilisent contre l'adoption du TTIP et du CETA, il est intéressant de constater que les conséquences de ces traités restent souvent floues pour les militants et militantes. Ancrés dans leur réalité de terrain quotidienne, ils n'ont pas le temps de travailler sur des questions qui ne paraissent pas essentielles à la défense des travailleurs de l'entreprise. S'ils étaient adoptés, ces traités auraient pourtant de nombreux impacts directs et indirects sur la vie des travailleurs : recul de la concertation sociale, délocalisations, dumping économique et social... Remonter le fil historique de ces traités et en analyser les conséquences à travers les époques apportent donc aux militants et militantes le recul nécessaire pour nourrir leurs réflexions et alimenter leurs actions. Un retour rapide sur certains de ces traités et sur l'instauration du libre-échange comme norme commerciale permet d'illustrer nos propos.

Quelques traités dans l'histoire...⁶

Le premier traité de commerce de libre-échange à avoir fait parler de lui date de 1703 et est conclu entre le Royaume-Uni et le Portugal : c'est le traité bilatéral de Methuen. Il ne porte que sur deux marchandises, les draps et le vin. Le Portugal s'engage par ce traité à abandonner la prohibition qui pèse sur les importations de laines anglaises depuis 1684 et à rétablir les droits de douane antérieurs, c'est-à-dire 23 %, ce qui est faible pour l'époque. Quant au Royaume-Uni, il accorde aux vins portugais un tarif douanier largement inférieur à celui appliqué aux vins français. Selon la théorie des avantages comparatifs de l'économiste britannique David Ricardo⁷, les deux pays ont tout à y gagner, à condition que le Portugal s'abstienne de fabriquer des textiles et le Royaume-Uni de produire du vin. Avec le recul, ce traité est jugé particulièrement intéressant pour le Royaume-Uni car il lui offre un formidable marché à l'exportation pour ses produits au début de la révolution industrielle, tout en créant une dépendance économique pour le Portugal. Au 19^e siècle, le traité de Methuen est régulièrement utilisé par les adeptes du protectionnisme afin de démontrer les dangers du libre-échange car la situation économique du Portugal s'écroule suite à sa signature.⁸

⁵ « Une formation pour qui ? », dans site du CIEP [En ligne] URL : <http://www.ciep.be/images/ISCO/InfosPratiques/Fiche006.pdf> (Page consultée le 14 août 2017).

⁶ Ce passage est inspiré de l'article de Tosti J., « Les accords commerciaux préférentiels dans l'histoire », *Les Possibles*, n° 4, Été 2014 [En ligne], mis en ligne le 15 septembre 2014. URL : https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-4-ete-2014/dossier-accords-de-libre-echange/article/les-accords-commerciaux?pk_campaign=Infolettre-121&pk_kwd=les-accords-commerciaux

⁷ Économiste libéral de l'école classique parmi les plus influents, sa principale théorie est celle des « avantages comparatifs » : tous les pays trouvent dans certaines conditions théoriques (concurrence parfaite, sans pression politique) un intérêt à rentrer dans le jeu du commerce international en se spécialisant dans la production où ils détiennent l'avantage relatif le plus important. Un pays doit, selon Ricardo, spécialiser sa production sur un ou quelques produits bien précis à destination de l'exportation.

⁸ Tosti J., *op. cit.*

Partisan du libre-échange, l'écrivain, homme politique et polémiste libéral français, Frédéric Bastiat, ne partage pas cet avis. Il rédige vers 1847 le texte « Midi à quatorze heures » dans lequel il utilise le personnage de Robinson sur son île pour démontrer les bienfaits des avantages comparatifs. Dans cette histoire, Robinson échange des fruits et des légumes contre des laines venues d'une île voisine et termine sa vie ruiné, parallèle évident avec le Portugal du 19^e siècle. Car, selon Bastiat, il ne faut pas incriminer le traité de Methuen pour expliquer la ruine du Portugal : « Voyez donc comme Robinson est changé ! Il est devenu paresseux, indolent, désordonné. Au lieu de bien employer les heures que son marché mettait à sa disposition, il dissipe ces heures-là et les autres. Son jardin est en friche ; il ne fait plus ni vêtements ni légumes ; il gaspille ou détruit ses anciens ouvrages. S'il est ruiné, qu'allez-vous chercher une autre explication ?

- Oui ; mais le Portugal ?
- Le Portugal est-il paresseux ?
- Il l'est, je n'en saurais disconvenir.
- Est-il désordonné ?
- À un degré incontestable.
- Se fait-il la guerre à lui-même ? Nourrit-il des factions, des sinécures, des abus ?
- Les factions le déchirent, les sinécures y pullulent, et c'est la terre des abus.
- Alors sa misère s'explique comme celle de Robinson ». ⁹

La situation de faillite dans laquelle se trouve le Portugal s'explique pour Bastiat et les économistes libéraux par les travers propres à ce pays : la paresse, le désordre, la corruption et la mauvaise gouvernance. Ces critiques à la consonance très actuelle démontrent que la rhétorique des partisans du libre-échange n'a pas évolué depuis près de deux siècles.

Si le traité précédent concerne des pays développés, de nombreux autres accords bilatéraux de commerce provoquent des relations de dépendance entre des métropoles et leurs anciennes colonies, ou des pays nouvellement indépendants. Par exemple, le traité signé en 1827 entre le Brésil et le Royaume-Uni permet aux produits anglais d'entrer dans les ports brésiliens en bénéficiant d'un tarif douanier défiant toute concurrence. D'autres pays, tels que la France ou les États-Unis, obtiennent des avantages similaires en promettant leur soutien à l'indépendance du Brésil. Les termes de ce type de contrat sont « toujours à peu près les mêmes : privilèges juridiques pour les citoyens, faveurs pour la navigation, facilités pour s'établir dans le pays et monter des entreprises et surtout un tarif douanier de 15 % à l'entrée des produits. La réciprocité est évidemment une fiction dans tous ces domaines, d'autant que la plupart des produits d'exportation du Brésil (comme le sucre et le café) sont exclus des marchés européens pour ne pas concurrencer les produits venant des colonies ». ¹⁰ Les conséquences seront terribles pour le Brésil, qui ne s'en relèvera pas.

Le 19^e siècle en Europe : entre protectionnisme et libre-échange

La signature en 1860 du traité franco-britannique de Cobden-Chevalier, du nom de ses principaux négociateurs, représente un moment clé pour le basculement du continent européen dans le libre-échange. Le traité prévoit principalement l'abolition de toutes les prohibitions, certains articles français sont alors interdits en Grande-Bretagne et inversement, et la réduction des droits de douanes inférieurs à 30 %. ¹¹ Les droits de douanes qui concernent les produits alimentaires et les matières premières sont abolis. Ce traité endosse un rôle de catalyseur et est suivi d'une vingtaine d'autres signés par la France avec diverses nations européennes. Cette politique est soutenue par Napoléon III qui ne cache pas son enthousiasme pour le libre-échange. ¹² D'autres pays européens, tels que l'Italie et l'Autriche, lui emboîtent le pas et signent également des traités commerciaux. ¹³

⁹ BASTIAT F., « Midi à quatorze heures », dans *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur*, t. 2, Paris, Guillaumin et C^{ie} (éd.), p. 400 [En ligne]. URL : http://bastiat.org/fr/midi_a_quatorze_heures.html (Page consultée le 20 août 2017).

¹⁰ FERREIRA M.-J., *Le Brésil indépendant et le Portugal (1822-1922)*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 54.

¹¹ BRASSEUL J., « Heurts et malheurs des traités de commerce franco-britanniques à travers l'histoire », *Mondesfrancophones.com, revue mondiale des francophonies*, [En ligne], mis en ligne le 23 mars 2006. URL : <https://mondesfrancophones.com/espaces/economies/heurs-et-malheurs/> (Page consultée le 31 mai 2018).

¹² BRASSEUL J., *op. cit.*

¹³ BRASSEUL J., *op. cit.*

Selon l'historien économiste Paul Bairoch, c'est suite à la signature de ce traité que les pratiques de libre-échange commercial dominant en Europe de 1860 à 1879.¹⁴ Mais il estime que, contrairement aux idées reçues, les périodes durant lesquelles les états adoptent le protectionnisme ne sont pas des périodes qui accentuent les crises économiques. Par ailleurs, l'idée selon laquelle le libre-échange est à l'origine de la richesse des nations qui l'ont adopté est aujourd'hui contestée par les travaux historiques.¹⁵ La Grande-Bretagne et les États-Unis, grands apôtres par excellence du libre-échange, ont eux-mêmes construit leur supériorité économique à l'abri de toute concurrence extérieure. L'avance technologique de la Grande-Bretagne, qui lui permet de se convertir au libre-échange, avait été acquise « à l'abri des barrières tarifaires élevées, maintenues sur une longue période ».¹⁶ Ulysse Grant, général en chef des armées nordistes durant la Guerre de sécession et président des États-Unis de 1866 à 1876, l'a bien compris quand il écrit, avec beaucoup de lucidité : « Pendant des siècles, l'Angleterre s'est appuyée sur la protection, l'a pratiquée jusqu'à ses plus extrêmes limites, et en a obtenu des résultats satisfaisants. Après deux siècles, elle a jugé commode d'adopter le libre-échange, car elle pense que la protection n'a plus rien à lui offrir. Eh bien, Messieurs, la connaissance que j'ai de notre pays me conduit à penser que, dans moins de deux cents ans, lorsque l'Amérique aura tiré de la protection tout ce qu'elle a à offrir, elle adoptera aussi le libre-échange ».¹⁷ Pourtant, ces États qui se sont développés sous le protectionnisme dénie aujourd'hui le droit aux autres d'utiliser le même procédé. L'ouverture d'un pays dans un marché international de libre-échange se révèle toutefois catastrophique s'il ne démarre pas à égalité au niveau des connaissances technologiques, des capitaux disponibles et des moyens de production.

Le GATT et les traités de nouvelle génération

À une échelle mondiale, un des tournants majeurs dans l'instauration du libre-échange a lieu à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1948, vingt-trois États alignés sur la politique des États-Unis décident de créer une structure chargée de réguler les échanges de produits manufacturés. C'est la naissance de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, acronyme anglais de *General agreement on tariffs and trade*). Le GATT reste jusqu'en 1994 le seul instrument multilatéral régissant le commerce mondial. Son rôle le plus visible au cours de ses quelques décennies d'existence est d'organiser des cycles périodiques de négociations en vue d'abaisser les barrières douanières, d'obtenir des « concessions » et de régler d'autres questions commerciales. Le 8^e et dernier cycle s'étale de 1986 à 1994, particulièrement durant la présidence américaine de Ronald Reagan (1981-1989) et avec Margaret Thatcher comme Première ministre du Royaume-Uni (1979-1990), période caractérisée par la percée des idées néolibérales. Outre une nouvelle réduction des tarifs douaniers, y est négocié un accord sur les mesures non tarifaires concernant l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle.

En 1994, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) succède au GATT, avec pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale en s'employant à réduire les obstacles au libre-échange, qu'ils soient tarifaires ou non-tarifaires. C'est d'ailleurs avec l'approbation de l'OMC que sont lancés en 2011 les accords de libre-échange de « nouvelle génération », tels que le TTIP et le CETA. Plus complets que leurs prédécesseurs, ils ne se « contentent plus » de diminuer les droits de douanes, ils tentent de supprimer toutes les barrières existantes au commerce. Ils concernent les services, les marchés publics, la protection de la propriété intellectuelle, les indications géographiques (appellation d'origine contrôlée), le développement durable... Ils tendent vers une harmonisation des normes sanitaires, sociales, techniques ou environnementales. Par exemple, le TTIP négocie une harmonisation des normes dans les secteurs automobile et pharmaceutique ainsi que dans le domaine des pesticides. Ces nouveaux traités impactent ainsi l'existence de nombreuses catégories de la population.

Les liens avec l'action militante

Il est primordial de construire ce module de formation en lien avec l'action militante, afin que les délégués syndicaux puissent créer des connexions entre théorie et pratique. Une journée entière de la formation a été dédiée à des visites extérieures complétées par des apports d'acteurs de terrains. Le groupe a effectué une visite

¹⁴ BAIROCH P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999.

¹⁵ HA-JOON C., « Comment les puissants sont réellement devenus puissants. Du protectionnisme au libre-échangisme, une conversion opportuniste », *Le Monde Diplomatique*, juin 2003, p. 26-27.

¹⁶ Cité dans HA-JOON C., *op. cit.*

¹⁷ Cité dans HA-JOON C., *op. cit.*

du quartier européen encadrée par l'Observatoire européen des lobbys (CEO).¹⁸ L'influence des lobbys dans les décisions prises par l'Union européenne en matière de commerce et de politique économique y a été clairement démontrée. Le groupe a pu échanger avec la guide et s'enquérir des actions mises en place par la CEO asbl. Le groupe a ensuite rencontré Myriam Djegham, secrétaire fédérale du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) de Bruxelles et membre fondatrice de D19-20, plateforme d'organisations et alliance de citoyens et de citoyennes luttant contre les traités commerciaux de libre-échange.¹⁹ Elle leur a fait part de son expérience relative à la mobilisation citoyenne mise en place contre le TTIP et le CETA depuis 2013, soulignant l'importance à ses yeux de la convergence des luttes. Le groupe a eu l'occasion de rebondir sur l'exposé, en se basant sur les réalités de terrain auxquelles il est confronté au quotidien en tant que militants et militantes et délégués syndicaux. Des échanges très enrichissants ont éclo, concernant principalement la difficulté de mobilisation, leurs réussites et leurs échecs, les leçons qui en sont tirées. Mais plus que tout, c'est sur les expériences diverses relatant la manière précise dont les participants ont réussi à créer une mobilisation pour une action.

En guise de conclusion

Bien que non conventionnelle, c'est une démarche régulièrement adoptée par le CARHOP que de partir de réalités contemporaines pour saisir un processus historique. Consacrer un cours d'histoire au TTIP et au CETA permet de remonter le fil historique de l'instauration des traités de libre-échange et de replacer la lutte contre les traités de nouvelle génération dans un contexte plus large, nécessaire à l'appréhension complète des événements. La compréhension des mécanismes qui sous-tendent les rapports économiques et sociaux du monde qui l'entoure est indispensable aux militants et militantes. L'analyse des situations rencontrées sur le terrain implique non seulement une capacité à prendre du recul mais également à mobiliser des ressources qui enrichissent l'analyse de la situation.²⁰ En travaillant sur différents jalons de l'histoire des traités commerciaux de libre-échange, les étudiants et étudiantes parviennent à faire des liens avec les événements qu'ils/elles vivent et dont ils/elles sont témoins aujourd'hui, mais également à puiser des enseignements pour leurs actions militantes actuelles et futures. Ils/elles peuvent construire progressivement une argumentation étayée sur le sujet, préparer plus efficacement une prise de position par rapport à ces traités et anticiper plus aisément l'impact possible de l'instauration de ces derniers sur leur entreprise ou dans leur secteur de travail. Cette démarche pédagogique répond aux objectifs de l'Éducation permanente, en participant à une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société pour le groupe en formation, étape parallèle indispensable à l'action militante.

Pour citer cet article

TONDEUR J., « Les traités de libre-échange au menu de l'ISCO », *Analyse en ligne du CARHOP*, décembre 2018 [En ligne], mis en ligne le 21 décembre 2018.



¹⁸ Pour en savoir plus : site WEB du CEO : <https://corporateeurope.org/>

¹⁹ Pour en savoir plus : TONDEUR J., « TTIP et CETA, ... op cit ; Tondeur J., « Stratégies et moyens d'action... op. cit.

²⁰ CULTIAUX J, VENDRAMIN P., *Militer au quotidien. Regards prospectifs sur le travail syndical de terrain*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.